Le BOIS INTERNATIONAL

PAYS : France
PAGE(S) :14-16
SURFACE :270 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(12000)
JOURNALISTE : Sylvain Devun

► **3 octobre 2020 - N°31 - Edition Verte**

Comprendre | Synthèse

Politiques publiques

La filière forêt-bois réagit et commente les recommandations du rapport Cattelot

Plusieurs organisations professionnelles de la filière forêt-bois se sont exprimées dans les jours qui suivirent la publication du rapport Cattelot. Si le travail effectué par la députée LREM est favorablement accueilli, toutes ses recommandations ne font en revanche pas consensus.

Le 17 septembre, Anne-Laure Cattelot a remis officiellement son rapport parlementaire au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, et à la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Bérangère Abba. Dans ce document, la députée de la douzième circonscription du Nord formule 19 recommandations en lien avec la forêt et la filière bois (lire le zoom : *«Les 19 recommandations du rapport Cattelot pour la forêt et la filière bois»*). D'une manière générale, ce document a été accueilli favorablement par les organisations professionnelles. *«C'est un rapport qui a la force d'une grande réforme»*, indiquent la Fédération nationale des Communes forestières (FNCofor) et la Fédération nationale du bois (FNB) dans leurs communiqués respectifs. France bois industries entreprises (FBIE), France bois forêt (FBF), France bois régions (FBR) et le Comité stratégique de filière forêt-bois (CSF bois) ont tenu à saluer quant à eux dans un communiqué commun *«le travail réalisé par la députée Anne-Laure Cattelot et la qualité des échanges qu'elle a organisés avec tous les représentants de la filière forêt bois»*. Le Syndicat des mérandiers de France (SMF) et la Fédération des tonneliers de France (FTF) *«constatent par ailleurs la forte volonté d'«agir»* et de *«réunir les moyens de l'action»*.

Des idées à valider

Parmi les propositions phares de ce document de 220 pages, la création d'un fonds pour reconstituer et adapter en trente ans les forêts au changement climatique est sans doute celle qui fait le plus l'unanimité. *«Des points fondamentaux font consensus, comme l'urgence à agir et financer par un fonds dédié l'adaptation des forêts au changement climatique, la nécessité de planter un arbre par habitant par an pendant 30 ans»*, commente la FNB qui rappelle au passage que les professionnels de la première transformation attendent aussi *«avec impatience l'instauration d'une provision pour investissements pour les scieries et industries de transformation, la remise en place d'un suramortissement pour la robotisation et machines à commandes numériques et surtout, le lancement dès 2020 d'un appel d'offres dédié aux cogénérations adossées aux scieries»*.

Les propositions pour la forêt contenues dans ce rapport sont jugées également pertinentes par le SMF et la FTF qui soulignent approuver par ailleurs *«les trois prérequis que sont : le retour à l'équilibre forêt/gibier, le chêne qualité merrain étant très impacté par les dégâts du gibier ; la disponibilité suffisante en matériel de reproduction forestier, qui garantirait la pérennité de leur matière première ; le développement des compétences et de l'attractivité des métiers liés au bois, la profession peinant à recruter»*.

La filière méranderie/tonnellerie accueille aussi favorablement la proposition de doubler les moyens de la R&D et de faciliter l'accès aux technologies de pointe, *«mais sous condition qu'ils soient financés par l'Etat»*, précisent le SMF et la FTF.

Pour leur part, FBIE, FBF, FBR et le CSF bois se sont félicités de voir le document souligner *«la valorisation de tous les usages du bois, seul matériau écologique, biosourcé, entièrement renouvelable et stockant le*

Le rapport de 220 pages est téléchargeable en intégralité sur le site www.annelaure-cattelot.fr

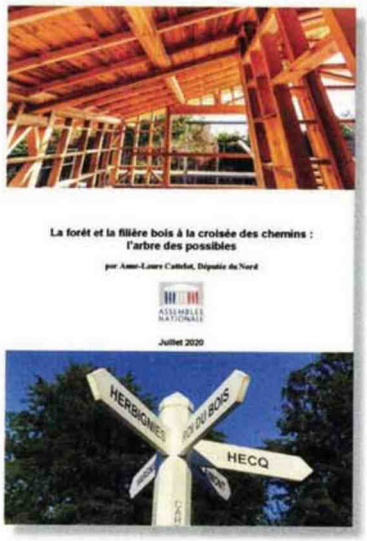

Tous droits de reproduction réservés

Le BOIS INTERNATIONAL

PAYS : France
PAGE(S) :14-16
SURFACE :270 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(12000)
JOURNALISTE : Sylvain Devun

► **3 octobre 2020 - N°31 - Edition Verte**

✔ ZOOM

Les 19 recommandations du rapport Cattelot pour la forêt et la filière bois

1 - Doubler les moyens de la recherche appliquée sur la forêt et le bois, ainsi que les moyens de veille de terrain et d'inventaires, en s'inscrivant dans le plan recherche innovation 2025 et en portant en même temps une ambition européenne pour la forêt et le bois ;

2 - Accroitre l'accès aux technologies de pointe pour la collecte et le traitement de données de suivi à long terme de la forêt et pour garantir la performance technique, économique, sociale et environnementale des travaux en forêt ;

3 - Structurer le maillon essentiel de coordination et de transfert de la connaissance pour éclairer scientifiquement les choix des forestiers, proposer des outils de diagnostic et des options de gestion pertinente pour le climat ;

4 - Mettre en conformité avec le changement climatique tous les documents de gestion forestiers et augmenter rapidement de 200.000 ha les forêts sous gestion durable ;

5 - Pour donner corps à l'engagement du président de la République visant 10% d'aires protégées terrestres et marines en pleine naturalité d'ici 2022, engager une concertation régionale sur les objectifs de surface forestière à doter de protection réglementaire ou contractuelle, en tenant compte des forêts aujourd'hui en libre évolution, notamment en montagne. Engager la protection forte de 180.000 hectares de forêt tropicale en Guyane ;

6 - Assumer de mobiliser le bois issu de nos forêts gérées durablement, au profit d'une valorisation nationale et d'une hiérarchie des usages du bois fondée sur l'empreinte climatique, biodiversité, sociale et économique des produits. Tripler les quantités de bois dans la construction d'ici 2050. Parallèlement, réduire la déforestation importée par notre économie pour étendre aux forêts mondiales les pratiques de gestion durable appliquées à notre patrimoine forestier ;

7 - Tout en renouant le dialogue entre chasseurs et forestiers au plan national, appliquer rapidement des solutions territoriales pour assurer ou restaurer un équilibre forêt-gibier et protéger la régénération vitale de nos forêts au bénéfice de tous ;

8 - Investir urgemment pour disposer d'essences et de provenances nécessaires à l'adaptation de nos forêts pour sécuriser la chaîne de production de plants et être autonome, en créant de nouveaux vergers à graines publics, en renouvelant les peuplements classés et en expertisant toute autre source de graines ;

9 - Créer un ministère dédié à la Forêt et au Bois pour porter cette politique transversale ;

10 - Lancer la création d'une agence unique «Agence nationale des forêts», regroupant notamment l'ONF et le CNPF, valorisant l'intelligence collective, avec un budget et des effectifs consolidés pour porter une politique cohérente et être le pilote du Fonds pour l'avenir des forêts ;

11 - Déployer une organisation de gestion de crise nationale et territoriale pour faire face efficacement aux risques sanitaires, aux épisodes climatiques extrêmes, aux incendies et aux particularités des territoires de montagne et savoir mobiliser le bois à l'issue de ces épisodes ;

12 - Activer la coopération au sein de l'Union européenne pour décliner une stratégie collective de la forêt avec des moyens mutualisés et débattre de la taxe carbone aux frontières européennes ;

13 - Instaurer un médiateur national de la forêt avec une équipe légère pour répondre aux conflits d'usage et aux interrogations des parties prenantes pour éviter les litiges et points de crispation ;

14 - Permettre à chaque élève français d'expérimenter la classe en forêt, accompagner des sorties nature, découvertes ou sportives, pour concrétiser les apprentissages théoriques au coeur de la nature ;

15 - Limiter la taille des coupes rases à 2 hectares maximum, hors cause sanitaire, au vue de leur sensibilité, des incertitudes environnementales et de leur incarnation d'un modèle mono-spécifique trop risqué à l'avenir du fait du changement climatique, la diversité des essences étant un facteur de résilience de la forêt et de la ressource bois. Cette limite pourra temporairement être adaptée par sylvoécorégion, dans la limite de 10 ha, dans le cadre d'une gouvernance régionale associant toutes les parties prenantes, pour tenir compte des spécificités des territoires ;

16 - Créer et expérimenter des projets forestiers de territoire, à l'échelle d'un massif ou d'une intercommunalité, adossé à un espace d'échanges et de concertation de type «Conseil territorial des forêts». Ces «plans locaux forestiers» porteraient le consensus territorial permettant l'adaptation des forêts au changement climatique ;

17 - Créer le Fonds pour l'avenir des forêts, abondé par le public et le privé, doté de 300 millions d'euros par an sur 30 ans pour reconstituer massivement les forêts sinistrées, anticiper, enrichir et adapter à l'aune de nos connaissances les peuplements vulnérables au changement climatique et créer de nouvelles forêts (boisement d'un million d'hectares en 30 ans) en s'assurant d'un maximum de diversité et de l'intégration dans des projets de territoires concertés. La compensation carbone et les services environnementaux seront valorisés par ce fonds ;

18 - Soutenir l'innovation et favoriser l'investissement des scieries et des industries de la transformation pour qu'elles se modernisent, gagnent en compétitivité et soient adaptés à la forêt française telle qu'elle est et telle qu'elle sera demain ;

19 - Valoriser les caractéristiques exceptionnelles des outre-mer en protégeant les forêts et en construisant les outils économiques pour transformer le bois. Chaque territoire d'outre-mer mérite un plan forêt-bois spécifique.

Tous droits de reproduction réservés

Le BOIS INTERNATIONAL

PAYS : France
PAGE(S) :14-16
SURFACE :270 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(12000)
JOURNALISTE : Sylvain Devun

► **3 octobre 2020 - N°31 - Edition Verte**

carbone de l'atmosphère. [...] C'est une vision bas carbone de la construction bois qui est ici affirmée, faisant de ce matériau une référence en matière de durabilité et d'atténuation du changement climatique. Pour ce faire, il est proposé de tripler les quantités de bois dans la construction d'ici 2050».

Une gouvernance interrogée

Dans son rapport, la députée Anne-Laure Cattelot invite également la filière forêt-bois à conduire une réflexion sur sa structuration et sa gouvernance. *«Le rapport Cattelot appelle à donner une nouvelle place aux collectivités dans la gouvernance de la politique forestière, avec le Plan local forestier»*, souligne pour sa part la FNCofor. *«Les Communes forestières appelaient à la création d'une administration forestière nationale pour toutes les forêts françaises. Le rapport Cattelot préconise la création d'une Agence nationale des forêts. De cette cohérence, les réponses aux changements climatiques, à l'adaptation des forêts, la gestion des crises et la prévention des risques pourront être relevées ensemble, dans toutes les régions, car aucune n'est épargnée. Pour les Communes forestières, cette Agence nationale est indissociable d'une présence territoriale continue sur le terrain.»*

Si la filière méranderie/tonnellerie salue quant à elle favorablement la proposition de dédier un ministère à la forêt et au bois, *«elle dit non à la création d'une Agence nationale des forêts qui réunirait notamment l'ONF et les forêts privées»*. Le SMF et la FTF considèrent que *«les intérêts en jeu sont trop divergents, du mode de sylviculture appliqué aux règles de commercialisation»*. [...] *«En l'occurrence, et alors qu'il est très souvent reproché à l'ONF d'industrialiser la forêt à des fins économiques, il aurait été intéressant de profiter de ce rapport pour proposer de redistribuer la fonction commerciale, éventuellement à une nouvelle instance, organisme indépendant, en recentrant l'Office sur son cœur de métier, à savoir la gestion sylvicole de la forêt dans laquelle il excelle»*, précise Vincent Lefort, président du SMF.

FBIE, FBF, FBR et le CSF bois relèvent également que le rapport insiste sur l'importance d'une coopération active entre l'amont et l'aval de la filière. *«Ce rapport innove en exposant la nécessité d'une réorganisation systémique de la filière. Il propose un cadre de solution générique rapprochant tous les niveaux : sphères étatiques et ses opérateurs, sphère professionnelle.»*

Du débat en perspective

Au rang des recommandations qui seront vraisemblablement les plus discutées, la limitation de la taille des coupes rases à 2 hectares maximum, hors cause sanitaire, figure en bonne place. *«Certaines propositions comme l'encadrement subjectif des coupes rases sont inadaptées aux enjeux de la forêt, de la filière bois, qui plus est dans des instances régionales dont ce n'est pas l'objet»*, indique la FNB. *«De telles restrictions administratives à la récolte auront des répercussions sur les conditions techniques et économiques des chantiers forestiers et sur la rentabilité des industries du bois comme le revenu des sylviculteurs, ceci dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Faire abstraction des importations de bois récoltés dans des pays où les coupes finales sont possibles sur de plus grandes surfaces et leur ouvrir le marché français en rigidifiant à l'excès le nôtre, omettre l'histoire des forêts de nos territoires, nier la liberté d'exercice du métier de forestier et sa science n'est pas la meilleure méthode pour ouvrir le nécessaire dialogue sur un sujet aussi complexe»*.

La recommandation d'Anne-Laure Cattelot pour limiter la taille des coupes rases ne semble pas convaincre davantage la filière méranderie/tonnellerie. *«L'encadrement des coupes rases suggéré par le rapport apparait à la filière comme une contradiction*

avec la volonté de mobiliser trois fois plus de bois», indiquent le SMF et la FTF. *«Lors de la visite en forêt de Bercé en juin dernier, les présidents Lefort et Sylvain avaient d'ailleurs rappelé à la députée Cattelot que les coupes définitives de régénération ne constituent pas des coupes rases»*.

Pour FBIE, FBF, FBR et le CSF bois, *«un encadrement des coupes momentanément déboisées (répondant au ressenti visuel) engagera une nécessaire concertation approfondie avec les professionnels, considérant la multiplicité des situations que les forestiers auront à gérer»*. Nul doute que le débat aura lieu sur ce sujet mais aussi sur d'autres (équilibre forêt-gibier, mise en conformité avec le changement climatique des documents de gestion forestiers, etc.). Pour l'heure, les organisations professionnelles qui se sont exprimées à la suite de la présentation du rapport Cattelot invitent prioritairement le Gouvernement à se saisir des recommandations formulées pour qu'un travail de concrétisation puisse être amorcé rapidement. **Sylvain Devun**

Retrouvez toutes les réactions des professionnels de la forêt et du bois à la publication du rapport Cattelot sur notre site **www.leboisinternational.com**

Tous droits de reproduction réservés